

D 2024 11 07 093

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 11 Juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 5 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, Y. DUMAS, D. GANNE, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, C. TOWNSEND, J-O. RABOT, G. MASRARI

Absents excusés : W. DELAVENNE, V. KRYK, A. BOUSSER, M. LAPTEVA, L. JACQUEMET, P. GUINOT, H. GRANGE, J. DIZERENS, M. CHALENDAR, A. NEUSSER

Absents :

Procurations: W. DELAVENNE à C. BIOLAY, A. BOUSSER à M-C. ROCH, L. JACQUEMET à J-O. RABOT, P. GUINOT à M. GIRIAT, H. GRANGE à S. MANFRINI, J. DIZERENS à O. GUICHARD, M. CHALENDAR à R. OTZENBERGER, A. NEUSSER à G. MASRARI, V. KRYK à J. DAZIN

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, J. BRUNET, assistante du Maire

9. Environnement - Convention avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) relative à l'installation de nichoirs pour les Chouettes Effraies

Dans le cadre de son programme « Ain clocher, une effraie », la LPO Ain participe à une action de préservation de la Chouette Effraie des clochers en installant des nichoirs spécifiques dans les infrastructures communales, principalement, les églises.

En effet, la Chouette Effraie (*Tyto alba*) qui jadis nichait dans des creux de falaise a su s'adapter aux constructions de l'homme et notamment les églises, les hangars, les granges ou autres greniers, car ils sont très faciles d'accès dans des secteurs calmes, ainsi l'animal s'y engouffre rapidement sans risque de prédation.

Pour cela la commission environnement propose de signer une convention avec la LPO Ain :

- Permettant l'installation, par la LPO Ain, d'un nichoir dans le toit de l'église de la commune d'Ornex en autorisant les visites préliminaires de l'édifice,
- Garantissant l'installation du nichoir, puis les différentes visites permettant de contrôler l'occupation de ce nichoir
- Garantissant son entretien annuel, par le personnel de la LPO Ain et/ou ses bénévoles désignés.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la LPO Ain, pour la fabrication, la pose et l'entretien d'un nichoir à chouette Effraie dans les combles de l'église d'Ornex.

Fait à Ornex, le 12 juillet 2024

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 16 juillet 2024
Affiché le : 16 juillet 2024
Olivier GUICHARD
Maire

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.